



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 11 mai 2022

Date d'affichage : 11 mai 2022

SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-63 : FINANCES - REMPLACEMENT DES VEHICULES DE SERVICE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Plaine Limagne dispose d'un parc de véhicules entièrement hérité des anciennes communautés de communes, composé de deux fourgonnettes, de quatre minibus et d'une citadine break. A l'exception de la citadine, tous les véhicules sont à motorisation thermique diesel. Les minibus ne sont quasiment plus utilisés à ce jour, parcourant moins de 5 000 kilomètres à l'année. Ces rares kilomètres étant très souvent dus à des tournées réalisées dans le seul but d'entretenir les moteurs.

Les deux fourgonnettes sont aujourd'hui utilisées pour les mobilités des agents de Plaine Limagne sur le territoire, souvent seuls.

Trois des quatre minibus pourraient être revendus, le quatrième ayant été recyclé pour l'usage des services techniques. Une des fourgonnettes serait également revendue. Les quatre véhicules ainsi vendus seraient remplacés par trois véhicules de type citadines à motorisation électrique.

Au-delà du besoin d'exemplarité environnemental du service public, le parc actuel est vieillissant et n'est plus adapté aux pratiques des services. Par ailleurs, la Maison Nord Limagne a été équipée de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques. Des économies sont donc attendues sur l'entretien et la consommation du parc.

Le parc de Plaine Limagne serait ainsi :

Véhicule	Motorisation	Destination	Stationnement	Nb agents
Citadine (Dacia Logan)	BioEthanol E85	Médiation Gens du Voyage	Maison Luzimagne	1
Minibus (Renault Traffic)	Diesel B5	Services techniques	MEJ	3
Fourgonnette (Berlingo)	Diesel B5	Services techniques	MNL	
Citadine (à acheter)	Electrique	Agents	MNL	35
Citadine (à acheter)	Electrique	Agents	MNL	
Citadine (à acheter)	Electrique	Agents	Maison Luzimagne	

Les différents concessionnaires du territoire ont été consultés pour l'achat des nouveaux véhicules. L'offre du garage Peugeot Larzat-Meyronne de Maringues a fourni l'offre la plus intéressante pour 3 véhicules de la gamme e-208. Le total étant estimé à 77 519 euros, bonus écologique déduit.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'acter le principe du remplacement des véhicules de Plaine Limagne ;
- de valider l'offre de l'entreprise Peugeot Larzat-Meyronne ;
- d'autoriser le président à signer le bon de commande et à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente décision

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 28/05/2022

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

